



Sainte Luce sur Loire, le 1er juillet 2021

Hôtel de ville de La Turballe
A l'attention de Monsieur le Maire
10 Rue de la Fontaine
44420 La Turballe

Référence : CMAR 52/Obs./JM-MB

Objet : Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis, pour avis, votre projet arrêté de modification du Plan Local d'Urbanisme. Globalement, à la lecture des documents de programmation, la stratégie communale qui vise un renforcement d'une centralité commerciale, la prise en compte des spécificités liées aux écarts et lieux-dits... nous semble de nature à répondre favorablement au développement de l'artisanat sur votre commune.

Il faut rappeler que l'artisanat compte une trentaine d'établissements supplémentaires par rapport à 2011 pour atteindre 115 unités en 2021 pour 255 actifs.

Cependant, nous nous interrogeons concernant les débouchés fonciers liés à l'artisanat, contraints à 10% d'extension sur la zone de la Marjolaine (Ue) et exclu de la zone 1AUe à proximité immédiate. Nous n'avons pas noté d'alternative à ces 2 sites en termes de réserve foncière pour l'artisanat.

Les sites d'accueil économiques tels que les zones artisanales ne correspondent pas nécessairement aux besoins d'entreprises en phase de démarrage (moyens financiers réduits). En revanche, elles conviennent à des entreprises plus solides dans une dynamique de croissance qui vont un jour se trouver à l'étroit.

D'une manière plus globale, il faudra veiller à permettre l'accès aux zones d'activités pour les entreprises artisanales qui peuvent avoir des besoins spécifiques en termes de foncier et d'immobilier d'entreprise.

Après un examen attentif et à la lecture stricte des documents mis à notre disposition, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire – Délégation de la Loire-Atlantique - émet un avis favorable au projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de votre commune en attendant cependant une réponse sur le questionnement lié à l'immobilier d'entreprises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire
Délégation de Loire-Atlantique
Le Président,



Philippe BELY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire – Loire-Atlantique

5 allée des Liards – BP 18129 – 44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE Cedex – ☎ 02 51 13 83 00 – 📠 02 51 13 83 79

www.artisanatpaysdelaloire.fr – contact44@artisanatpaysdelaloire.fr

SIRET : 130 020 688 00029